



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 mars 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 février 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 4), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 39 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF, M. Patrick BONTEMPS à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 6), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 14), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse).

OBJET : 34 - Reconfiguration et sécurisation de la Place Olof Palme à Besançon - 1^{ère} phase - Demandes de subventions

Reconfiguration et sécurisation de la Place Olof Palme à Besançon

1^{ère} phase

Demandes de subventions

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

	Date	Avis
Commission n° 3	20/02/2019	Favorable unanime

Le quartier de Palente-Orchamps est un quartier d'habitat. Sa population, marquée par le vieillissement, l'isolement et la pauvreté, est en baisse pour plusieurs raisons : présence importante d'habitats collectifs des années 50/60, incivilités et faits de délinquance.

Aussi, la restructuration du quartier est prioritaire. Une stratégie de dynamisation de celui-ci a été amorcée, en lien avec l'arrivée du tramway : des programmes immobiliers ont été engagés et des équipements publics ont vu le jour (pôle rugby, médiathèque, salle de spectacle) pour ouvrir davantage le quartier sur la ville, notamment sur le proche quartier durable des Vaîtes et sur la ZAC des Marnières, à l'entrée Est de Besançon.

La restructuration du quartier prioritaire de Palente se poursuit aujourd'hui par la reconfiguration de la place Olof Palme, qui est connue pour abriter un important trafic de stupéfiants.

Le projet de modification de la configuration du site tend à apporter une réponse concrète à la problématique sécuritaire et sanitaire, tout en participant à sa mise en valeur afin que les habitants du quartier se réapproprient les lieux. La reconfiguration de la place Olof Palme s'inscrit ainsi dans une stratégie de valorisation destinée à améliorer le cadre de vie des habitants et à attirer de nouveaux ménages.

Le programme proposé est issu d'une année de concertation et de travail avec le bailleur (Néolia), les Polices Nationale et Municipale, les services techniques de la Ville de Besançon et le prestataire SURETIS, spécialisé dans la sécurité des espaces publics.

Il accorde une place importante à l'esthétique urbaine et à la végétalisation du secteur. Les aménagements participent à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de Palente, à leur tranquillité, en rendant leur environnement plus agréable, convivial et fonctionnel.

Une première phase permet de définir un nouveau schéma d'organisation des lieux permettant de désorganiser les usages actuels pour reconquérir l'animation de la place. Les objectifs sont les suivants :

- Contribuer à l'organisation de la place en modifiant la configuration des lieux,
- Permettre une reconquête des lieux par les habitants,
- Favoriser un projet à plus long terme autour de la place (démolition immeuble rue Berlioz).

Les habitants et les associations du quartier seront associés à la réalisation de ce programme ; les forces de l'ordre seront également impliquées.

Les axes forts des aménagements consistent à :

- supprimer les possibilités de stationnement en réduisant notamment la largeur de la voie de desserte de la place et en supprimant un parking. Au total, une quarantaine de places sont supprimées et sont compensées par la requalification des parkings en ouvrage de Néolia ;
- modifier les conditions de circulation sur les voies existantes (sens unique pour la contre-allée Berlioz, remise en circulation de la rue Ravel) ;
- créer un espace vert central engazonné en lieu et place d'un parking existant et du sol sablé dégradé, avec équipement type tables de pique-nique (à concerter avec les habitants).

Les travaux prévus par la Ville doivent ouvrir la voie à une nouvelle phase plus ambitieuse de transformation du quartier à moyen terme, liée à l'intervention du bailleur social sur son patrimoine, à la revitalisation des activités associatives sur le quartier et à la participation collaborative des forces de l'ordre dans la démarche.

Une deuxième phase permettra ainsi d'agir sur le bâti en collaboration avec le bailleur (notamment démolition de l'immeuble 13-18 rue Berlioz qui ferme la place au Sud) et sur l'espace public (topographie, aménagement paysager type parc, couture avec les autres espaces du secteur, etc.).

Cette seconde phase sera étudiée ultérieurement et fera l'objet d'un nouveau plan de financement, à échéance 2022.

Coût estimatif et plan de financement prévisionnel de la première phase

Le montant de la première phase de l'opération (travaux, études et fournitures diverses) est estimé à 250 000 € HT, soit 300 000 € TTC.

Les dépenses seront prélevées sur la ligne de crédit 23.824.2315.004813A.30300.

Des aides financières sont sollicitées auprès de l'Union Européenne et de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Union Européenne (FEDER)	125 000 €
- Région Bourgogne-Franche-Comté	75 000 €
- Ville de Besançon	<u>50 000 €</u>
Total HT	250 000 €
- TVA à la charge de la Ville	<u>50 000 €</u>
Total TTC	300 000 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Mme COMTE-DELEUZE, élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de tout autre partenaire potentiel et à signer les éventuelles conventions à intervenir.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danièle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 12

Ne prennent pas part au vote : 1